



COMMUNE DE MEYRARGUES

DÉCISION DU MAIRE N°d2025-27FS
en date du 22 avril 2025

DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.
AU TITRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – ÉCONOMIES
D'ÉNERGIES.

« TRAVAUX PROGRAMMÉS D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS
CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION (CVC) » - PHASE II :
REPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE DES SALLES ASSOCIATIVES
AU PLATEAU DE LA PLAINE
& TRAVAUX À L'ÉCOLE MATERNELLE. »

FP/ECO

Exposé des motifs :

La commune a attribué un MPPE, pour une durée de 5 ans, qui a commencé en 2022 concernant l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, d'ECS, et de traitement d'air.

Ce marché vise à conduire des travaux destinés à rénover et moderniser ses installations de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) dans ses bâtiments, afin réduire ses consommations d'énergies ainsi que l'émission des gaz à effet de serre.

Dans le cadre d'une première phase, avec l'aide du Département, la commune a pu commencer des travaux portant sur la régulation et le déploiement d'une télégestion, la mise en conformité des circuits de remplissage des réseaux fermés, le désembouage et le traitement d'eau, le calorifugeage de réseaux hydrauliques, la mise en place de robinets thermostatiques et du sous-comptage.

Dans le cadre de la phase II, il s'agit de poursuivre l'effort commencé en :

1/ Remplaçant la chaudière bois hors-service sur le site des salles associatives au Plateau de la Plaine.

Actuellement, le chauffage est assuré, en dépannage, par énergie électrique.

Une chaudière bio masse à granules labélisée flamme verte 7 sera ainsi installée.

2/ effectuant des travaux d'hydraulique, calorifuge et robinets thermostatiques à l'école Maternelle.

Le coût de l'opération est estimé à :

75 703 € HT.

L'objet de la présente demande vise solliciter, auprès du département des Bouches-du-Rhône, un financement à hauteur de 60 %, correspondant ainsi à :

45 422 € HT.

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° D2020-24AG du 25 juin 2020 et notamment son 25° ;

Le Maire décide :

Article 1 :

L'aide du Département des Bouches-du-Rhône est sollicitée pour l'attribution d'une subvention à hauteur de :

45 422 € HT (Taux 60 %)

pour des travaux programmés d'amélioration des installations chauffage, ventilation et climatisation (CVC) aux salles associatives Plateau de la Plaine.

Actuellement, le chauffage est assuré, en dépanna et à l'école Maternelle.

Article 2 :

Le plan de financement est tel que ci-après :

Coût HT arrondi	Financeurs	Taux	Montants HT
75 703 €	Département 13	60%	45 422 €
	Commune	40%	30 281 €
	Total financements	100%	75 703 €

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2025

Application agréée E.legalite.com

Article 3 : Recours – modalités de publication et d'exécution.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication dans les conditions réglementaires qui lui sont applicables.

Le directeur général des services de la ville et le receveur municipal du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité.



Le Maire de Meyrargues,

Fabrice Poussardin.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-decision/>) le : 23/04/2025

Le directeur général des services,

Érik Charles Delwaulle

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2025

Application agréée E-legalite.com